

Note préalable d'information sur les honoraires

Conformément aux dispositions de l'article L1111-3 du code de la santé publique et arrêté du 2 octobre 2008 paru au JO du 11/10/2008

Les Drs Audrey FELDMAN et Tony GARCIA, médecins ophtalmologistes **conventionnés à honoraires libres**, et **non signataires du contrat d'accès aux soins**, vous informent qu'ils vont effectuer un acte médico-technique, en réponse à votre demande de soins.

Il est possible que des actes médico-techniques vous soient conseillés voire réalisés au décours de la consultation, de même qu'une éventuelle chirurgie ophtalmologique.

Voici à titre d'exemple, les actes médico-techniques les plus couramment réalisés. Selon le type d'examen, 1 à 4 actes diagnostiques et/ou thérapeutiques pourront être réalisés (à des moments discontinus si plus de 2 actes sont nécessaires) en fonction de la nécessité et dans votre intérêt. Ces actes sont comptés au taux de 100% ou de 50% selon leur code d'association.

Les Drs Audrey FELDMAN et Tony GARCIA sont tenus en vertu du code de déontologie médicale de fixer avec tact et mesure les honoraires et de répondre à toute demande d'information préalable et d'explication. Si, au décours de la réalisation de cet acte, un autre acte non prévu initialement se révèle immédiatement nécessaire dans votre intérêt, il sera effectué avec votre consentement et pourra être facturé.

Pour ces examens diagnostiques et actes thérapeutiques, il en résulte une différence d'un montant par rapport à la base du tarif fixé par l'assurance maladie et qui pourra, le cas échéant, être pris en charge par votre assurance maladie complémentaire (mutuelle), en tout ou en partie, selon le contrat souscrit.

Consultation sans acte associé :

CS : 60€, sur une base sécurité sociale de 23€, soit 37€ à votre charge (ou mutuelle)

C2 remplacé par APC 1^{er} octobre 2017 : 80€, sur une base sécurité sociale de 48€, soit 32€ à votre charge (ou mutuelle)

Intitulé de l'Acte	Code CCAM	Tarifs Sécurité Sociale	Tarifs LEO	Différence à votre charge ou mutuelle
--------------------	-----------	-------------------------	------------	---------------------------------------

Actes Diagnostiques

Examen du fond d'œil	BGQP002	28,29	70	41,71
OCT	BZQK001	47,88	80	32,12
Rétinophotographies en couleur	BGQP007	19,34	40	20,66
Angiographie fluo	EBQF002	72,41	110	37,59
Angiographie ICG	EBQF006	75,58	155	79,42
Champ visuel	BLQP004	33,36	60	26,64
Biométrie oculaire	BFQM001	33,22	60	26,68
Échographie mode B	BZQM001	47,88	90	42,12
Biomicroscopie de l'oeil aux ultrasons	BZQP003	46,58	90	43,42
Topographie cornéenne	BDQP002	21,87	50	28,13
Pachymétrie cornéenne	BDQP003	19,77	30	10,23
Spéculaire endothélial	BDQP004	35,51	60	24,49

Actes Thérapeutiques

Injection intravitréenne	BGLB001	83,60	130	46,40
Laser rétinien périphérique	BGNP004	113,36	160	46,64
Laser rétinien maculaire	BGNP001	146,30	180	33,70
Capsulotomie au laser	BFPP001	83,60	130	46,40
Iridotomie au laser	BEPP002	83,60	130	46,40
Cure chirurgicale d'un chalazion	BAFA013	32,16	90	57,84
Sondage/Lavage des voies lacrymales	BBLD003	21,87	50	28,13
Lavage des voies lacrymales	BBJD001	19,29	50	30,71

Adaptation des lentilles de contact : 60 à 180€ selon matériau et géométrie

(Absence de prise en charge par la sécurité sociale sauf dans de très rares cas)

Les Drs FELDMAN et GARCIA remettent, conformément à la loi, cette information au patient qui atteste l'avoir reçue. S'ils ne la remettent pas directement, ils doivent s'assurer qu'elle a été comprise et signée avant la réalisation de l'acte.